

Belgium-Brussels: Electrical installation work

OJ S 248/2022 23/12/2022

Contract notice – utilities

Works

Legal Basis:

Directive 2014/25/EU

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: Direction Infrastructure des Transports publics

National registration number: 0316.381.039_17424

Postal address: Place Saint-Lazare 2

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1035

Country: Belgium

Contact person: M. Franck Smets

E-mail: fsmets@sprb.brussels

Telephone: +322 490523305

Internet address(es):Main address: <https://mobilite-mobiliteit.brussels>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=467384>**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=467384>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=DITP-DIOV+BM+i3139-F05>**I.6. Main activity**

Recreation, culture and religion

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Accord-cadre pour la rénovation des équipements sécuritaires de coupure automatique et d'enclenchement des sous-stations électriques du réseau de métro et pré-métro de Bruxelles
Reference number: DITP-DIOV BM i3139-F05_0

II.1.2. Main CPV code

45310000 Electrical installation work

II.1.3.

Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Voir point II.2.4)

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

31000000 Electrical machinery, apparatus, equipment and consumables; lighting

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Main site or place of performance: Bruxelles Capitale

II.2.4. Description of the procurement

.

Le marché comprend principalement :

- La fourniture des équipements électriques et électroniques destinés pour les tableaux haute tension, tableaux courant continu et les TGBT ;
- Le transport des fournitures des usines du constructeur jusqu'aux chantiers ou dépôts en ce compris le déchargement ;
- Les essais des tableaux courant continu et des groupes transfo-redresseurs suivant les spécifications reprises aux clauses techniques du présent cahier des charges et leur stockage dans un endroit gardé jusqu'au jour de fourniture ;
- Le montage et la mise en service des fournitures, y compris la fourniture et la pose des câbles suivant les clauses techniques ;
- Le démontage, le transport et l'évacuation hors du domaine métro du matériel usagé. Ledit matériel reste la propriété de l'adjudicataire chargé de le déclasser.

.

La fourniture du matériel, objet du présent marché, sera fractionnée et se fera dans divers endroits du réseau métro de Bruxelles. L'entreprise comprend et ce, en général, pour le présent marché, notamment :

- a) La construction en usine de tous les équipements électriques et autres, en ce compris tous leurs accessoires – à fournir par l'adjudicataire – et précisés (voir métré) dans le Cahier Spécial des charges ;
- b) Les essais de conformité (frais à charge de l'adjudicataire, conformément aux prescriptions du Cahier Général des Charges) de ces fournitures conformément aux prescriptions techniques du présent document, et ce tant en usine qu'aux lieux de mise en service ;
- c) Le transport, le déchargement et le stockage des équipements, à fournir par l'adjudicataire, dans les locaux de montage, en ce compris les frais d'emballage (restant la propriété de l'adjudicataire) et de déballage ;
- d) L'amenée à pied d'oeuvre de l'ensemble du matériel fourni par l'adjudicataire ou mis à sa disposition ;
- e) Le montage sur place, la fixation (y compris la fourniture des accessoires adéquats de fixation) et les travaux de scellement pour tout le matériel amené à pied d'oeuvre (cf.d) ci-avant et le métré) ;

- f) La fourniture et le placement de tous les tubages dans les locaux techniques et les tunnels ;
- g) La pose, la protection mécanique, le raccordement et le repérage des câbles reliant les divers équipements montés par l'adjudicataire à l'intérieur des ouvrages ;
- h) Le nettoyage des lieux ;
- i) La protection du matériel fourni contre la corrosion, soit par galvanisation soit par peinture, en tenant compte des teintes normalisées et/ou spécifiées par ailleurs au présent cahier spécial des charges ;
- j) Les essais et la mise au point de tout le matériel fourni par l'adjudicataire ;
- k) Les percements nécessaires ainsi que le resserrage des percements autour du câblage afin de reconstituer la résistance au feu des parois ;
- l) La mise en service satisfaisante de l'ensemble des équipements. Cette mise en service comporte la coordination générale des essais et installations, y compris les prestations nécessaires à la réception des installations (réception éventuelle par un organisme neutre agréé comprise) ;
- m) La fourniture de l'outillage (y compris tous les accessoires) d'entretien, de montage et de dépannage du matériel fourni par l'adjudicataire, etc. dont il est tenu de donner le détail dans son offre (dénomination, quantité, références, prix unitaire, etc...);
- n) la fourniture de plans, de notices (descriptions, entretien, dépannage) et de schémas détaillés (à fournir, rédigés en langue française et en langue néerlandaise, conformément aux instructions reprises par ailleurs), outre les documents préparatoires au Dossier d'Intervention Ulérieure (tel que défini au Plan de Sécurité Santé) ;
- o) la mise au courant du personnel de la S.T.I.B. :
 - la fourniture et la fixation de toutes les pièces (non sensibles à la corrosion, non conductrices de courant, exemptes d'halogènes, facilement démontables et n'empiétant pas sur le gabarit métro), destinées à protéger les câbles en trajets verticaux et horizontaux ;
 - les percements et les ragréages nécessaires au cheminement correct des chemins de câbles et des câbles ;
 - lors de l'enlèvement des câbles hors d'usage, repérés et identifiés au préalable par les services compétents de la STIB suivant l'application d'un protocole précis, la remise en place des colliers de serrage afin de permettre le maintien et la fixation de tous les câbles devant rester en place ;
 - aux endroits de passage des câbles depuis les sous-quais vers les étagères en tunnel, la fixation correcte des câbles restant en place aux étagères verticales. En aucun cas, les câbles ne peuvent être attachés entre eux pour former une botte de câbles ;
 - la mise à la terre des chemins de câbles ;
 - la fourniture de l'outillage, appareillage nécessaire pour le maintien des chemins de câbles et câbles existant pendant le remplacement des échelles défectueuses. L'adjudicataire est tenu de donner le détail de son offre, de l'outillage et appareillage utilisés et d'en préciser son coût. Les essais et la mise au point de tout cet outillage et appareillage doivent être accomplis par l'adjudicataire avant le début des travaux de remplacement d'échelles défectueuses ;
 - l'adjudicataire est responsable de toutes les dégradations pouvant survenir aux câbles, échelles à câbles, etc..., ainsi que du vol, actes de vandalisme, etc..., et ce dès après la prise en charge des fournitures en cause ;
 - l'entretien usuel des équipements fournis pendant la période de garantie ;
 - le nettoyage complet des lieux.

REMARQUE:

Les prestations énumérées ci-avant ne sont pas limitatives et l'adjudicataire est tenu de fournir, monter ou placer, sans supplément de prix, tout accessoire nécessaire à l'exécution du présent marché, dans toutes les règles de l'art et conformément aux exigences de la bonne

pratique, pour que ses fournitures et prestations répondent parfaitement aux prescriptions techniques générales et particulières du présent Cahier Spécial des Charges et qu'elles permettent d'atteindre, avec toute la sécurité et la fiabilité voulue, le but fixé lorsque le matériel sera mis en service. L'adjudicataire tient donc compte de que les travaux ne peuvent en rien perturber l'exploitation des ouvrages (circulation des véhicules de transport public). Dans cet esprit, il est entendu qu'il devra se conformer aux directives du fonctionnaire dirigeant en collaboration avec les services de la S.T.I.B.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Cost criterion - Name: Critère 1 : Qualité financière de l'offre / Weighting: 1935

Cost criterion - Name: Critère 2: Méthodologie des travaux / Weighting: 110

Cost criterion - Name: Critère 3 : Planning d'exécution et ressources des travaux / Weighting: 80

Cost criterion - Name: Critère 4 : Mise en service / Weighting: 50

Cost criterion - Name: Critère 5 : Contrat de maintenance / Weighting: 50

Cost criterion - Name: Critère 6 : Qualité technique / Weighting: 410

Cost criterion - Name: Critère 7 : Moyens humains proposés / Weighting: 20

Cost criterion - Name: Critère 8 : Fournitures des pièces de réserve / Weighting: 80

Cost criterion - Name: Critère 9 : Présentation de l'offre / Weighting: 20

Cost criterion - Name: Critère 10 : Délai d'intervention sous garantie / Weighting: 70

Cost criterion - Name: Critère 11 : Licence d'entretien du matériel / Weighting: 45

Cost criterion - Name: Critère 12 : Coût d'entretien OMNIUM annuel / Weighting: 70

Cost criterion - Name: Critère 13 : Tenir à jour le relais de protection et automates / Weighting: 30

Cost criterion - Name: Critère 14 : Qualité de la gestion des utilisateurs / Weighting: 300

Cost criterion - Name: Critère 15 : Qualité de la gestion des modifications des textes sur l'imagerie et/ou messages (alarmes/événements/textes) / Weighting: 200

Cost criterion - Name: Critère 16 : Méthodologie ou processus de validation des imageries / Weighting: 350

Cost criterion - Name: Critère 17 : Fourniture des plans AS BUILT / Weighting: 50

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 36

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

L'adjudicateur a le droit de prolonger le contrat en une ou plusieurs fois, sans que la prolongation ou la somme des prolongations puisse dépasser 24 mois calendrier, soit si le montant minimal mentionné sous le point c) (Importance de l'accord-cadre- csc administratif p. 26) n'a pas été utilisé durant la période de validité de l'accord-cadre, soit lorsque le montant engagé n'a pas été utilisé. Chaque prolongation sera notifiée à l'entrepreneur au moins 15 (quinze) jours calendrier avant la fin de la période de validité de l'accord-cadre en cours.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Point : II.2.6) Valeur estimée :

.

Par l'approbation de l'offre, l'adjudicateur s'engage à passer, durant le délai de validité de l'accord-cadre, en ce compris les prolongations éventuelles ci-dessous, des commandes pour un montant total atteignant au moins 50 % du montant de l'offre TVAC et ne dépassant pas 110% du montant de l'offre TVAC.

*

*

Classe 8 : plus de 5.330.000 EUR, Catégorie: P2, P

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Critères de sélection: : Art. 71 de la Loi du 17 juin 2016 et Art. 70, 71 72 et 73 de l'AR
Passation du 18 juin 2017

III.1.2. Economic and financial standing

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.3. Technical and professional ability

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.4. Objective rules and criteria for participation

List and brief description of rules and criteria:

Les règles et critères sont énumérés dans le CSC i3139,

-

notamment:

-

répondre aux critères de sélection énoncés au point III.1.1),

-

ne pas se trouver sous un motif d'exclusion,

-

respect et précisions concernant les sous-traitants (Art. 12 à 15 de l'AR du 14 janvier 2013)

III.1.6. Deposits and guarantees required

Art.25 de l'AR Execution du 14 janvier 2013

III.1.7. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Art. 95 et 66 §1 de l' AR Execution du 14 janvier 2013

III.1.8. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

NA

III.2. Conditions related to the contract

III.2.2. Contract performance conditions

Voir documents du marché

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement
Framework agreement with a single operator

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 17/03/2023 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 14/08/2023

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 17/03/2023 Local time: 10:00

Place:

Plateforme @-tendering

Information about authorised persons and opening procedure: L'ouverture des offres se fera à huis clos et ne sera pas publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

La circulaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 novembre 2020 relative aux clauses sociales dans les marchés publics de la Région de Bruxelles Capitale est d'application dans le présent marché (voir cahier spécial des charges).

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: Rue de la Science, 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@raadvst-consetat.be
Telephone: +32 22349611
Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:
Pour les modalités de recours, veuillez consulter les articles 14 et 23 § 2 et articles 15 et 23 § 3 de la loi du 17 juin 2013 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: Rue de la Science, 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@raadvst-consetat.be
Telephone: +32 22349611
Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

20/12/2022